

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

#### Association lille3000

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 - Code APE : 9001 Z  
Licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562  
TVA : FR 70 4813 61905  
URSSAF : LILLE 59U5904 774052 2  
Adresse : Centre Commercial Euraille - CS 80053 59031 Lille Cedex (F)  
Tél. : 03.28.52.30.00 Fax : 03.28.52.20.00  
Représentée par : Thierry LANDRON Qualité : Président  
Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part

### ET

#### La Ville de Mons-en-Barœul

Adresse : Hôtel de ville – 27, avenue Robert Schuman – 59370 MONS-EN-BAROEUL  
Tél : 03 20 61 78 90 Fax : 03 20 61 78 95  
Représentée par Monsieur Rudy ELEGEST Qualité : Maire  
Ci-après dénommée « **La Ville de Mons-en-Barœul** », d'autre part

### PRÉAMBULE

En 2004, Lille devenait Capitale Européenne de la Culture. Cet événement hors normes a durablement changé la ville, la région et son dynamisme culturel. Depuis 2006, lille3000 poursuit le travail engagé en 2004 avec ses grandes éditions thématiques. Après **Bombaysers de Lille** (2006), **Europe XXL**(2009), **Fantastic** (2012), **Renaissance** (2015) et **Eldorado** (2019), **Utopia**, la 6ème édition thématique de lille3000, se tiendra de mai à octobre 2022 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Cette programmation immergera le public dans un avenir marqué par une relation nouvelle entre le vivant et la nature. Comme lors des précédentes éditions, **Utopia** impliquera les habitants au travers d'une fête d'ouverture, d'expositions, métamorphoses urbaines, spectacles, événements inédits et conférences...

À mi-chemin entre utopie et enjeux écologiques, **Utopia** présentera la vision d'artistes et de créateurs sur une société vivant au rythme des saisons, de la biodiversité et des ressources naturelles. En outre, elle ne manquera pas de présenter la combinaison entre nature et innovation digitale, un enjeu commun à plusieurs œuvres présentées.

"Utopia" est un néologisme grec formé par l'écrivain anglais Thomas More qui désigne habituellement un idéal inexistant ou inaccessible. Plutôt que de proposer une vision critique et pessimiste de notre monde, Utopia montre la voie de nouveaux modes de sociétés et civilisations pour offrir une perspective neuve sur l'avenir.

**lille3000** et **la Ville de Mons-en-Barœul** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

**La Ville de Mons-en-Barœul** et **lille3000** s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre d'**Utopia**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme UTOPIA de la Ville de Mons-en-Barœul :

- **Grand temps fort festif organisé conjointement avec les Rendez-vous aux Jardins le samedi 4 juin 2022** : début des festivités dès 14h à la Maison Folie du Fort de Mons (planétarium, intermèdes musicaux, ateliers en famille et Haikus jonglés), puis départ du Cap (randonnée sous la direction artistique de la Cie Sens Ascensionnels) en direction de l'Ecoparc du Barœul pour une fin de journée (Haikus jonglés, foodtruck, orchestre, spectacle (Au) Crépuscule de Cie 3.6/3.4) qui se clôturera par un grand final nocturne avec le spectacle *Gueule d'Ours* de la compagnie Remue-Ménage qui déambulera jusqu'au Parvis de la salle Allende.
- Installation de **tipis de lecture** dans différents parcs de la ville du samedi 4 juin au samedi 2 juillet 2022.
- **Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Mons-en-Barœul**, à la salle Allende le **dimanche 5 juin 2022** : Pièces musicales autour des thèmes de la nature, des quatre éléments et du voyage.

- **Concert de l'Orchestre Trifolies le mercredi 15 juin 2022 à la salle Allende** : restitution du conte musical *La Cité des Dodos* par les élèves des Conservatoire de Croix, Wasquehal et Mons-en-Baroeul.
- **Programmation dans le cadre des Dimanches du Baroeul** : Après-midi familiale et festive à l'Écoparc du Baroeul le **dimanche 17 juillet 2022**.  
La programmation sera confirmée ultérieurement.
- **Exposition Zooscope des Yeux d'Argos** au Fort de Mons, du samedi 10 au vendredi 30 septembre 2022 dans la bibliothèque. Projet de « création numérique et interactive qui permet de prendre conscience de manière sensible et collaborative des différentes perceptions visuelles qui existent dans la nature. Le public est invité à re-découvrir son environnement à travers le regard d'un animal.  
Exposition complétée par l'exposition *Nature Magique* du **samedi 10 septembre au samedi 15 octobre 2022** à la salle d'exposition du Fort de Mons pour « découvrir de façon interactive des phénomènes naturels étonnants et contemplatifs. Entre matière et immatériel, cette exposition souligne la beauté de la nature à travers l'expérimentation de ses lois physiques. »
- **Ouverture de saison du Fort de Mons le dimanche 25 septembre** : réalisation d'une fresque collective autour des expositions *Zooscope* et *Nature Magique* (Les Yeux d'Argos), des ateliers parents-enfants, tipis de lecture prendront place, ainsi que spectacle *Nothing Personal* par la compagnie les Balles et Pattes à 15h suivi du bal folk et antistatique *Parquet Sauvage* de la compagnie la Roulotte Ruche.
- **Exposition de Frédéric Bellay portée par Destin Sensible** (Mons-en-Baroeul), dans le cadre du festival Entrelacs organisé par l'Atelier 2 de Villeneuve d'Ascq (la programmation sera confirmée ultérieurement).

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2** (MuMo2) sera présent à Mons-en-Baroeul le dimanche 5 juin et mardi 7 juin 2022 sur le parvis de la salle Allende.

Dans le cadre du partenariat entre le **Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq** et **lille3000** pour Eldorado, le **Planétarium Itinérant** sera présent à Mons-en-Baroeul le mardi 7 juin 2022 à la Médiathèque.

Dans le cadre du partenariat entre **lille3000** et l'artiste **Jean-François Fourtou** des « **Nanitos** » itinérants pourraient être mis à disposition (selon la disponibilité) de la ville à l'occasion du week-end temps fort du samedi 4 et dimanche 5 juin 2022. Le transport des structures est à la charge de la ville.

Participation au **projet participatifs « Nanitos »** organisé au Tripostal à Lille et dans la Métropole Européenne de Lille. La restitution prendra la forme d'une exposition des productions confectionnées par les enfants.

Dans le cadre du même projet « **Nanitos** », **deux journées de formation de fabrication de Nanitos** ont été organisées à l'Atelier 2 de Villeneuve d'Ascq, le mercredi 9 février et vendredi 11 mars 2022.

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord exprès et écrit entre les parties.

## **ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS**

### **1. Apports Financiers**

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville de Mons-en-Baroeul** assurera l'ensemble des charges liées à la production et à l'exploitation. Elle précisera et évaluera les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000** avant le 31 décembre 2022.

#### **a. Apports de lille3000**

L'apport financier direct de **lille3000** est de **38 000 € TTC** (trente-huit mille euros toutes taxes comprises).

Cette somme sera répartie de la manière suivante :

- Projet Cap avec la compagnie Sens Ascensionnels pour un montant de 10 430,00 €
- Ateliers Haikus avec la compagnie Tourne au sol pour un montant de 1 300,00 €
- Spectacle *(Au) Crépuscule* par la compagnie 3.6 / 3.4 pour un montant de 2 000,00 €
- Spectacle *Parquet Sauvage* de la compagnie la Roulotte Ruche pour un montant de 4 000,00 €
- Exposition *Zooscope* et *Nature Magique* des Yeux d'Argos pour un montant de 10 000,00 €
- Spectacle *Gueule d'Ours* de la compagnie Remue-Ménage pour un montant de 10 000,00 €

- Atelier cyanotype avec la galerie Destin Sensible pour un montant de 270,00 €

**lille3000** contractualisera directement avec les collectifs et artistes programmés pour les événements de la programmation de **la Ville de Mons-en-Barœul**, cités ci-dessus.

L'apport indirect total de **lille3000** est de **14 804,00 € TTC** (quatorze mille huit cent quatre euros toutes taxes comprises) :

**lille3000** prendra en charge financièrement la venue du MuMo 2 dans **Ville de Mons-en-Barœul** pour deux jours pour un montant de **4 654,00 € TTC** (quatre mille six cent cinquante-quatre euros toutes taxes comprises).

**lille3000** prendra en charge financièrement la venue du **Planétarium Itinérant** à Mons-en-Barœul le mardi 7 juin 2022 pour un montant de **536,00 € TTC** (cinq cent trente-six euros toutes taxes comprises).

La fabrication d'un « **Nanitos** » itinérant est valorisée à hauteur de **474,00 €** (quatre cent soixante-quatorze euros toutes taxes comprises)

La formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée au Tripostal à Lille entre le 13 et le 23 décembre 2021 est à la charge de **lille3000** (formateurs et fourniture du matériel). Une journée de formation au Tripostal est valorisée à hauteur de **2 294,00 € TTC** (deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises).

Une journée de formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée en Métropole est valorisée à hauteur de **287,00 € TTC** (deux cent quatre-vingt-sept euros).

Les créations et les impressions du **projet Musique Utopia** sont valorisées à hauteur de **2 459,00 € TTC** (deux mille quatre cent cinquante-neuf euros toutes taxes comprises).

Par ailleurs, **lille3000** met en place et prend en charge directement un dispositif de communication intégré visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à Utopia. Dans ce cadre, l'apport en communication prévu pour les projets de la Ville de Mons-en-Barœul est valorisé à hauteur de **4 100,00 € TTC** (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

**L'apport global de lille3000 est valorisé à hauteur de 52 804 € TTC (cinquante-deux mille huit cent quatre euros toutes taxes comprises). Voir détail en annexe.**

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicité au-delà de cet apport.

#### **b. Apports de la Ville de Mons-en-Barœul**

L'apport financier de **la Ville de Mons-en-Barœul** est de **25 000,00 € TTC (vingt-cinq mille euros toutes taxes comprises)**  
Voir détails en annexe.

Afin d'accueillir le **Musée Mobile 2 – MuMo 2** dans les meilleures conditions, la **Ville de Mons-en-Barœul** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant les journées d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant les deux journées d'accueil,
- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de chaque journée d'accueil,
- La fiche technique de l'installation du MuMo 2,
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.

Afin d'accueillir le **Planétarium Itinérant** dans les meilleures conditions, la **Ville de Mons-en-Barœul** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le Planétarium Itinérant la nuit précédant la journée d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du Planétarium Itinérant pour la journée d'accueil,
- La fiche technique de l'installation du Planétarium Itinérant,
- L'organisation des réservations pour les visites guidées.

## **2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat**

### **a. Communication et promotion**

Les modalités particulières et pratiques de la coopération de **la Ville de Mons-en-Baroeul** et de **lille3000** en termes de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de **lille3000** et la direction de la communication de **la Ville de Mons-en-Baroeul**.

Néanmoins, **la Ville de Mons-en-Baroeul** s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de **lille3000** dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de **lille3000**, créée spécialement par **lille3000** pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à **lille3000** une série de visuels de qualité (photographies en jpeg) illustrant l'opération. Ces visuels seront libres de droit pour la communication et la promotion de **lille3000** et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par **lille3000** sur le lieu d'accueil de la manifestation et accepter les éléments de communication génériques de **lille3000**.
- soumettre à **lille3000** le BAT de tout document de communication intégrant la présence de **lille3000**.

**lille3000** s'engage à assurer la promotion du projet décrit dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse).

### **b. Relations presse, relations publiques**

**La Ville de Mons-en-Baroeul** et **lille3000** s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant retenu l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

**lille3000** sera associé à l'ensemble des opérations de relations publiques liées à la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

### **c. Mécénat et partenariat**

#### **A. Général**

**lille3000** et **la Ville de Mons-en-Baroeul** bénéficient chacun de partenaires spécifiques sur les projets visés par la présente. Ils s'accordent sur le fait de mentionner respectivement l'ensemble des partenaires du projet dans les programmes et brochures ainsi qu'à l'entrée des sites de manifestation. Ces dispositions seront précisées, le cas échéant, dans un avenant ultérieur.

**La Ville de Mons-en-Baroeul** et **lille3000** s'engagent respectivement à signaler toute négociation avec un partenaire privé potentiel.

Si les entreprises partenaires de **lille3000** sont concurrentes d'éventuels partenaires privés de **la Ville de Mons-en-Baroeul**, **lille3000** et **la Ville de Mons-en-Baroeul** s'engagent à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

#### **B. La Métropole Européenne de Lille**

Métropole Européenne de Lille soutient la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de ces dernières, dans tout document et support de communication les concernant, selon les modalités décrites dans le paragraphe **A. Général** du présent article.

## **ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'issue de la manifestation, et au plus tard le 31 décembre 2022.

## **ARTICLE 4 : BILAN DES OPERATIONS**

**La Ville de Mons-en-Baroeul** adressera à **lille3000** un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération faisant apparaître le nombre des participants, la presse, la communication.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

**La Ville de Mons-en-Baroeul** déclare qu'elle s'est acquittée à la date de signature du présent contrat, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation du projet visé par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

**La Ville de Mons-en-Baroeul** est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. **La Ville de Mons-en-Baroeul** fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle - même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet du présent. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

**lille3000** s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

#### **ARTICLE 6 : RÉSILIATION – ANNULATION**

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens du présent contrat : la menace ou survenance de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

#### **ARTICLE 7 : AVENANT – CESSION**

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

#### **ARTICLE 8 : COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE**

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,  
Le 17 mars 2022.

Pour **lille3000**  
Monsieur Thierry LANDRON

Pour **la Ville de Mons-en-Baroeul**  
Rudy ELEGEST

**ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES**

		<b>TOTAL 52 804,00 €</b>
<b>APPORT DIRECT DE LILLE3000</b>		<b>SOUS TOTAL 38 000,00 €</b>
Projet Cap avec la compagnie Sens Ascensionnels	10 430,00 €	
Ateliers Haikus avec la compagnie Tourne au sol	1 300,00 €	
Spectacle <i>(Au) Crépuscule</i> par la compagnie 3.6 / 3.4	2 000,00 €	
Spectacle <i>Parquet Sauvage</i> de la compagnie la Roulotte Ruche	4 000,00 €	
Exposition <i>Zooscope et Nature Magique</i> des Yeux d'Argos	10 000,00 €	
Spectacle <i>Gueule d'Ours</i> de la compagnie Remue-	10 000,00 €	
Atelier cyanotype avec la galerie Destin Sensible	270,00 €	
<b>APPORT INDIRECT DE LILLE3000</b>		<b>SOUS TOTAL 14 804,00 €</b>
MuMo 2 (2 jours)	4 654,00€	
Planétarium itinérant (1 jour)	536,00 €	
Projet Musique - Utopia	2 459,00€	
Fabrication d'un Nanitos itinérant	474,00 €	
Ateliers de formation – Tripostal	2 294,00 €	
Ateliers de formation – Métropole	287,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	

		<b>TOTAL 25 000 €</b>
<b>APPORT DIRECT MONS-EN-BARŒUL</b>		<b>SOUS TOTAL 25 000,00 €</b>
Construction et animation des tipis de lecture	3 400,00€	
Programmation dans le cadre d'un dimanche du Baroeul	3 000,00€	
Coordination technique de la programmation (intermittents)	3 000,00€	
Médiation et animation Exposition Les Yeux d'Argos	2 500,00€	
Spectacle <i>Nothing Personal</i> Cie Balles et Pattes	3 750,00€	
Frais annexes (Transport, hébergement, restauration, droits, location de matériel, achat de matériel)	9 350,00€	

<b>TOTAL OPERATION UTOPIA</b>	<b>77 804,00 €</b>
-------------------------------	--------------------